

Aménager un endroit de rencontre pour les jeunes à Mont-Sainte-Geneviève

Thèmes :

Vie sociale – vie associative – cadre de vie.

Défis thématiques du PCDR :

- B. Gérer l'aménagement du territoire et la politique de logement de façon durable tant d'un point de vue environnemental que social.
- D. Favoriser la cohésion et la mixité sociale en misant sur des infrastructures conviviales et sur une amélioration de la communication.

Objectifs opérationnels :

- B.3. Aménager et/ou trouver des nouvelles destinations à certains bâtiments et sites répondant aux besoins socio-économiques.
- D.1. Aménager et rénover des infrastructures conviviales et intergénérationnelles pour les loisirs, notamment sportifs et culturels.
- D.2. Améliorer la cohésion et la solidarité entre les différentes organisations dans le milieu associatif.
- D.3. Redynamiser les différents quartiers et l'identité locale.

Origine de la demande :

- Groupe de travail n°4 : vie sociale, associative et infrastructures ;
- Commission Locale de Développement Rural (CLDR).

Justification du projet :

La jeunesse de Mont-Sainte-Geneviève est composée de jeunes âgés de 16 ans et plus et leur structure comprend un président et un trésorier. Ils organisent des événements à Mont-Sainte-Geneviève tels que la kermesse, une course de quistax, une brocante, une chasse aux œufs, une distribution de cougnoles à Noël, une fête pour Halloween, un concert, etc.

Lors des séances de consultation à la population et du groupe de travail « vie sociale, associative et infrastructures », les participants ont souligné l'absence de local adéquat pour la jeunesse de Mont-Sainte-Geneviève. Actuellement, les jeunes se réunissent dans un local privé, à savoir un garage. Même s'ils se contentent d'un local de cette taille, le confort reste spartiate. L'objectif de cette fiche-projet est donc de mettre sur pied un espace de rencontre adapté à leurs besoins afin que la jeunesse

perdre et continue à faire vivre le village grâce à l'organisation de nombreuses activités tout au long de l'année.

Description du projet :

La description du projet contient 2 parties : d'une part, la description du local « idéal » pour la jeunesse de Mont-Sainte-Geneviève et d'autre part, sans local disponible, les alternatives pour favoriser leurs rencontres.

1) Description de l'infrastructure

Avant toute chose, il semble judicieux de réaliser un inventaire de tous les locaux disponibles à Mont-Sainte-Geneviève afin de voir si l'un d'eux est disponible et adéquat pour accueillir la jeunesse du village.

Idéalement, le local est situé proche du centre du village sans pour autant être trop proche des habitations. Le but est d'éviter de déranger les habitants par les nuisances sonores pouvant être causées par de jeunes gens. Le local doit être polyvalent pour répondre aux besoins des jeunes et aux différentes normes de sécurité et d'hygiène (notamment en termes d'électricité, d'eau, etc). Il doit aussi être adéquat en termes de stockage de matériel et de préparation d'activités.

Si le local a besoin d'être rénové, les jeunes peuvent le faire eux-mêmes en bénéficiant, par exemple, d'une aide financière, matérielle ou encore humaine de la commune. Une autre possibilité pouvant être cumulée avec cette aide serait que les jeunes organisent une activité pouvant rapporter de l'argent. Une idée serait de faire des emballages cadeaux au moment des fêtes dans différents magasins ou de participer à des brocantes en y vendant des objets provenant de chez eux ou mis à disposition par des habitants du village. La rénovation d'un local permettra aux jeunes de s'approprier leur propre lieu et de l'aménager de manière à ce qu'ils se sentent chez eux, en peignant les murs, en ajoutant des canapés, de gros coussins, etc.

2) Alternatives en l'absence de local disponible

Dans le cas où aucun local à Mont-Sainte-Geneviève n'est disponible, les jeunes continuent à se rencontrer dans leur garage mais des alternatives peuvent être imaginées. En effet, pourquoi ne pas envisager la possibilité d'occuper un autre local mais de manière ponctuelle ? Cette solution pourrait se décliner comme tel : les jeunes occupent leur garage trois fois par mois et un autre local une seule fois par mois. Il existe une salle des fêtes à Mont-Sainte-Geneviève située sur la place communale, équipée d'une scène, d'une cuisine équipée, de tables et de chaises et pouvant accueillir jusqu'à 200 personnes. Une autre solution serait donc de prêter la salle aux jeunes en dehors des locations et fêtes prévues. Cela leur permettrait de préparer une activité en disposant d'un grand espace et pourquoi pas d'y organiser un évènement. Enfin, dans le cadre de l'aménagement d'une infrastructure polyvalente destinée aux associations de Lobbes au lieu-dit « Le Scavin », la jeunesse de Mont-Sainte-Geneviève pourrait envisager de participer à ce projet et donc, de se réunir de temps à autre en dehors de leur village.

3) *Maison de village*

De nombreux habitants wallons sont en attente de convivialité au sein de leur village. C'est pourquoi des maisons de village voient le jour. Plus d'une centaine sont déjà construites ou aménagées partout en Wallonie. Qu'est ce qu'une maison de village ? : Il s'agit d' « une infrastructure communale, polyvalente, destinée à abriter des activités associatives, sociales ou festives, initiées par les habitants ». En imaginant qu'un tel projet émerge à Fosses-la-Ville, il serait alors envisageable que la jeunesse de Mont-Sainte-Geneviève occupe régulièrement les lieux de la maison de village.

Localisation :

- Village de Mont-Sainte-Geneviève.

Statut au plan de secteur :

- Sans objet.

Statut de propriété :

- Sans objet.

Tâches à réaliser :

- Réaliser un inventaire de tous les locaux inoccupés.
- Trouver un local disponible et, éventuellement, le rénover.
- Le cas échéant, trouver un ou plusieurs locaux alternatifs.
- Mobiliser les jeunes à récolter de l'argent.
- Rechercher des subsides.

Objectifs visés par le projet :

- Tenir compte des jeunes dans les villages, leur trouver une place.
- Renforcer la vie sociale et associative dans les villages.
- Renforcer le dynamisme des jeunes.
- Renforcer le sentiment d'appartenance.

Lien avec un autre projet du PCDR :

- FP 2.3 – Promouvoir les associations, notamment par le biais d'un cadastre et en améliorant les moyens de communication.
- FP 1.3 – Aménagement d'infrastructures touristiques et à destination des associations au lieu-dit « Le Scavin » (Syndicat d'initiative, terminus tram, parking, accueil touristique, maison des associations).

Impact environnemental :

- Sans objet.

Impact social :

- Le projet vise à aménager un endroit de rencontre pour les jeunes de Mont-Sainte-Geneviève, ce qui contribue à renforcer leur identité locale et à les maintenir sur le territoire communal.

- Le renforcement du tissu social et le maintien d'une vie associative riche constituent également un impact positif pour les zones rurales.
- Le projet vise à mettre en valeur le potentiel de loisirs présent sur la commune via les associations, une jeunesse dans le cas présent, et donc attirer plus de monde à Lobbes grâce aux activités et évènements organisés.

Impact économique :

- Sans objet.

Création d'emploi(s) envisagée (nombre et nature) :

- Sans objet.

Origine du financement :

POUVOIR SUBSIDIANT	LIBELLE DU SUBSIDE	OBJET DU SUBSIDE	MONTANT	REFERENCE LEGALE
DGO 3 - Direction générale opérationnelle Agriculture, Ressources naturelles et environnement	Subsides aux pouvoirs et organismes publics en matière de développement rural	Subsides destinés à contribuer au financement des programmes communaux de développement rural (PCDR) en exécution des conventions conclues annuellement avec les communes concernées. Les subsides accordés portent sur des investissements corporels et incorporels qui concourent aux objectifs de développement rural , repris dans un programme approuvé par le Gouvernement. L'assiette du subside est composé du coût réel des travaux et des frais accessoires tels que les faits d'acquisition et d'étude.	80% du montant des travaux hormis pour les travaux d'aménagements publics où le subside est réduit à 60%.	Arrêté d'exécution du 20 novembre 1991. Décret du 06 juin 1991 relatif au développement rural.

Programme de réalisation et priorités

Elément dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder :

- La disponibilité d'un local pour les jeunes à Mont-Sainte-Geneviève.

Etat du dossier (ce qui a été réalisé) :

- Néant.

Programmation dans le temps :

- Collège communal : priorité 2.
- CLDR : priorité 2.

Maître d'ouvrage

- La commune de Lobbes.

Partenaires

- La jeunesse de Mont-Sainte-Geneviève.
- Les propriétaires d'un local potentiel.

Annexes

- Sans objet.

Source d'information

- Cahier de la Fondation Rurale de Wallonie n°5 – La maison de village.